

CO-SAVOIR

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

CO-SAVOIR

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
CO-SAVOIR

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CO-SAVOIR qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 14 mai 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

CO-SAVOIR
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (note 3)	684 271	988 056
Fondation Lucie et André Chagnon	370 677	586 987
Autofinancement		
Revenus de membership	14 955	19 672
Services et conseils	10 303	8 960
Formation et accompagnement	18 309	15 047
Autres revenus	3 130	23 511
Intérêts	20 747	19 836
	<u>1 122 392</u>	<u>1 662 069</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 093 230	1 050 418
Honoraires professionnels - Audit et consultants	23 202	54 893
Contractuels	116 711	141 551
Acquisition d'abonnements et documents	8 347	12 318
Activités	20 094	-
Dépenses des comités	6 527	5 715
Cotisations et contributions	2 442	3 440
Formation et perfectionnement	4 658	3 517
Déplacements et représentation	10 456	5 542
Loyer et entretien	112 969	98 978
Assurances et taxes	10 430	10 211
Frais de bureau et logiciels	35 669	10 818
Matériel informatique	3 778	4 434
Télécommunications	3 357	2 272
Réseau infonuagique	8 420	7 130
Photocopies et impressions	3 775	827
Frais d'expédition	1 594	310
Publicité et promotion	550	372
Amortissement des immobilisations	10 744	3 007
Intérêts et frais bancaires	2 224	1 621
Site Web	-	72 003
	<u>1 479 177</u>	<u>1 489 377</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(356 785)</u>	<u>172 692</u>

CO-SAVOIR
ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025			2024
	Investi en immobi- lisations \$	Affecté (note 11) \$	Non affecté \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	9 526	108 362	561 689	679 577
Excédent des produits sur les charges	(10 744) ¹	(108 362)	(237 679)	(356 785)
Acquisition d'immobilisations	19 698	-	(19 698)	-
SOLDE À LA FIN	18 480	-	304 312	322 792

¹ Représente l'amortissement des

CO-SAVOIR
BILAN
AU 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	478 773	418 857
Subventions à recevoir (note 6)	477 235	1 012 568
Clients	10 216	5 504
Taxes à la consommation	44 003	20 128
Frais payés d'avance	2 277	2 778
	1 012 504	1 459 835
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	18 480	9 526
	1 030 984	1 469 361
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	138 542	188 617
Apports reportés (note 10)	569 650	601 167
	708 192	789 784
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	18 480	9 526
AFFECTÉ (note 11)	-	108 362
NON AFFECTÉ	304 312	561 689
	322 792	679 577
	1 030 984	1 469 361
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 12)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Emilie Tremblay
Emilie Tremblay
(15 mai 2025)

CO-SAVOIR
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(356 785)	172 692
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	10 744	3 007
	(346 041)	175 699
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	535 333	(639 560)
Clients	(4 712)	4 819
Taxes à la consommation	(23 875)	(13 152)
Frais payés d'avance	501	122
Créditeurs	(50 075)	79 036
Apports reportés	(31 517)	116 707
	425 655	(452 028)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	79 614	(276 329)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(19 698)	(12 533)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 698)	(12 533)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	59 916	(288 862)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	418 857	707 719
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	478 773	418 857

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à un an.

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CENTRE DE DOCUMENTATION SUR L'EDUCATION DES ADULTES ET LA CONDITION FÉMININE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la Loi sur les corporations canadiennes. L'organisme poursuit ses activités sous la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL) depuis le 10 février 2014. Il a changé sa dénomination sociale pour CO-SAVOIR en 2024.

L'organisme a obtenu son statut d'organisme de bienfaisance le 29 janvier 2015 et, à ce titre, il est exempté de l'impôt sur le revenu au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

le développement, l'organisation et la gestion d'un centre de documentation dans les domaines de la condition féminine et de l'éducation des adultes, y compris l'alphabétisation;

l'accès public à cette documentation et la promotion de son utilisation.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Ventes de services

Les produits relatifs à la vente de services sont constatés à l'état des résultats lorsque le service est rendu.

Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés à l'encaissement.

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	20%
Équipement informatique	Amortissement linéaire	33%

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs.

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

3- SUBVENTIONS

	2025	2024
	\$	\$
Ministère de l'Éducation		
Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation - PACTE	368 884	354 146
Soutien aux partenaires - Alpha	51 736	214 162
Soutien aux partenaires - SDI	33 273	225 108
Ministère de la Famille	50 000	32 303
Secrétariat à la condition féminine - Répertoire	-	75 803
Secrétariat à la condition féminine - SIV	73 518	-
Secrétariat à la condition féminine - Diffusion	93 563	67 000
Emploi-Québec - CIT	13 297	6 666
Ministère des Femmes de l'égalité des genres Canada	-	12 868
	<u>684 271</u>	<u>988 056</u>

4- DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Environ 40 % (47 % en 2024) des revenus de l'organisme proviennent des subventions du ministère de l'Éducation. Comme il s'agit d'une source importante de revenus, la direction est d'avis que les retards dans l'encaissement de ces subventions influent négativement sur la capacité de l'organisme à maintenir ses activités en temps opportun.

5- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme adhère à un régime interentreprises à prestations déterminées. Les cotisations patronales et la méthode pour calculer la rente normale sont déterminées à l'avance. Le coût des engagements du régime, déduction faite de la cotisation patronale qui y est fixée, est totalement à la seule charge des participants actifs au régime.

La charge encourue est comptabilisée à l'état des résultats sous la rubrique "Salaires et charges sociales" et se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Régime de retraite	27 597	25 750

6- SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2025	2024
	\$	\$
Ministère de la Famille	10 000	15 324
Fondation Lucie et André Chagnon	467 235	567 538
Soutien aux partenaires - SDI	-	204 000
Soutien aux partenaires - Alpha	-	200 000
Secrétariat à la condition féminine - Répertoire	-	25 706
	<u>477 235</u>	<u>1 012 568</u>

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	58 354	58 354	-	-
Équipement informatique	125 153	106 673	18 480	9 526
	183 507	165 027	18 480	9 526

8- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 \$ et d'une limite sur cartes de crédit de 22 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 7,95 % (10,20 % en 2024) et garantie par l'encaisse, les placements et l'universalité des créances. Au 31 mars 2025, le solde de la marge de crédit est nul (nul en 2024) et le solde des cartes de crédit était de 7 456 \$ (1 078 \$ en 2024).

9- CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Salaires et vacances	86 812	70 831
Fournisseurs et comptes à payer	46 033	111 652
À remettre à l'État	5 697	6 134
	138 542	188 617

10- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2024	Encais- sements/ Octrois	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2025
	\$	\$	\$	\$
Ministère de l'Éducation				
Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation - PACTE	89 210	372 899	368 884	93 225
Soutien aux partenaires - Alpha	51 736	-	51 736	-
Soutien aux partenaires - SDI	33 273	-	33 273	-
Ministère de la Famille	40 000	10 000	50 000	-
Secrétariat à la condition féminine - SIV	-	100 000	73 518	26 482
Secrétariat à la condition féminine - Diffusion	143 000	60 000	93 563	109 437
Fondation Lucie et André Chagnon	243 948	467 235	370 677	340 506
	601 167	1 010 134	1 041 651	569 650

CO-SAVOIR
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

11- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le 30 mai 2022, le conseil d'administration a annulé les montants réservés et non dépensés et a décidé d'affecter un montant de 184 460 \$ à de nouveaux projets. Le solde de l'actif net affecté se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Site Web	-	8 362
Projet Pôle expertise TIC	-	100 000
	-	108 362
	-	108 362

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En vertu d'un contrat de location de locaux échéant le 30 juin 2025, l'organisme s'est engagé à effectuer des versements minimums futurs totalisant 25 747 \$.

13- RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs et les subventions à recevoir. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs et les subventions à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

La marge de crédit porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.